



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12396</b>	De <b>M. David Habib</b> ( Socialistes et apparentés - Pyrénées-Atlantiques )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt;Gouvernement</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Rémunération personnel cabinet hors personnel de soutien	<b>Analyse &gt; Rémunération personnel cabinet hors personnel de soutien.</b>
Question publiée au JO le : <b>25/09/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/10/2018</b> page : <b>9085</b>		

### Texte de la question

M. David Habib interroge Mme la ministre de la culture afin de connaître les informations suivantes : à la date du 1er août 2018, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels), hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées et moyenne des trois rémunérations les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.

### Texte de la réponse

À la date du 1er août 2018, pour l'ensemble des rémunérations des membres du cabinet fonctionnaires et contractuels (hors personnels de soutien), la moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées s'établit à un montant annuel de 121 980 €. La moyenne des trois rémunérations nettes les moins élevées est quant à elle de 64 016 € sur une durée annuelle.